

COM02

Pour diffusion **IMMÉDIATE**

## **Adoption du budget 2022**

### **De nouvelles solutions pour diversifier les sources de revenus**

**Châteauguay, le 26 janvier 2022** – Le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté, lors de la séance extraordinaire du lundi 24 janvier, ses prévisions budgétaires pour l'année 2022, comportant entre autres une indexation du taux de taxation sous le seuil de l'inflation. Outre cet exercice rigoureux d'étroite collaboration avec l'administration municipale, le maire Éric Allard a également présenté de nouvelles avenues afin de revoir en profondeur la gestion des revenus et des dépenses de la municipalité.

#### **Dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation**

Tel que prescrit par la loi, la Ville a déposé son nouveau rôle d'évaluation valide pour les années 2022 à 2024. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, il reflète la valeur marchande des immeubles sur le territoire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020. En vertu du contexte exceptionnel lié à la pandémie de la COVID-19 et à la hausse fulgurante du marché immobilier, la valeur d'une maison moyenne à Châteauguay est ainsi passée de 259 400 \$ à 320 977 \$, soit une augmentation de 23,74 %.

Par principe d'équité et avec la volonté de ne pas refileur une telle hausse aux citoyens, la Ville a diminué significativement son taux de taxation pour en contrebalancer les effets. Le nouveau taux combiné, incluant les quoteparts obligatoires à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), se situe à 0,7762 par tranche de 100 \$ d'évaluation, pour une indexation de 2,9 %\* par rapport à 2021.

#### **Équilibre du budget et excédent accumulé**

La Ville prévoit des revenus de 104 M\$ en 2022, alors que les dépenses se chiffrent à 109,5 M\$, incluant le remboursement de la dette. Le déficit de 5,5 M\$ sera comblé à même l'excédent accumulé.

Le maire Éric Allard ne tient d'ailleurs pas à en faire une pratique courante et à puiser dans les surplus dans les années à venir : sur un excédent projeté de 40 M\$, outre un montant de 5,5 M\$ affecté au déficit attendu cette année, 18 M\$ sont attribués à des projets réalisés ou en cours de réalisation, 8 M\$ constituent des réserves financières et fonds réservés en cas d'imprévus et 8,5 M\$ serviront à financer en partie plusieurs projets majeurs à venir. Ces investissements incluent notamment la mise à niveau de l'usine d'épuration, le surdimensionnement de conduites d'aqueduc de même que la construction d'une nouvelle salle de spectacle, d'un centre aquatique intérieur et d'un nouveau poste de police.

\* L'indice des prix à la consommation (IPC) se situait à 4,7 % en novembre dernier.

...2

### **Création d'un comité des Finances**

Afin de se donner les moyens de réaliser tous ces projets d'avenir, l'administration Allard s'est dotée d'une nouvelle vision pour diversifier ses sources de revenus. Forte d'un plan de développement du parc industriel tangible et structurant, elle compte tirer profit de son potentiel de ventes de terrains (plus de 30 M\$) et de taxes foncières (2 M\$), tout en privilégiant la densification des nouveaux projets immobiliers résidentiels et commerciaux.

En parallèle, la Ville procédera officiellement à la création d'un comité des Finances à la prochaine séance ordinaire du conseil prévue en février. Le comité aura pour double mandat de revoir la gestion des dépenses et des revenus et analysera en détail les rôles dont s'est investie la municipalité au fil des années pour obtenir un portrait actuel et détaillé de sa situation financière. Par la suite, en collaboration avec ses différents partenaires, elle sera adéquatement outillée pour déterminer quelles avenues sont à emprunter en termes d'offre de services, sans pour autant imputer les citoyens de nouvelles charges fiscales.

« Nous ne voulons pas d'un budget déficitaire année après année » déclare le maire Éric Allard. « Considérant qu'une analyse financière de cette ampleur n'a jamais été réalisée auparavant, nous allons attendre les résultats afin de nous ajuster. Un travail monstre sera effectué dans les prochains mois pour reprendre le contrôle de nos finances publiques. »

### **Autres tarifications**

Outre les quoteparts et les taxes foncières, le compte de taxes est également constitué de tarifications découlant de services essentiels offerts à la population, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, les diverses collectes (ordures, recyclage et matières organiques, qui sont gérées par la MRC de Roussillon) ainsi que la Régie Beau-Château. Ces tarifs sont fixes et ne sont pas modulés en fonction de la valeur foncière d'un immeuble. Pour 2022, l'indexation attribuable à la majoration des tarifications est de 3,1 % sur l'ensemble du compte de taxes pour une maison moyenne.

### **Demande de révision du rôle, versements et informations supplémentaires**

À nouveau cette année, les citoyens peuvent acquitter leur compte de taxes en quatre versements, dont les échéances ont été fixées aux **10 mars, 9 juin, 8 septembre** et **10 novembre**. Les dates ont été repoussées d'environ un mois comparativement aux années précédentes en raison de l'adoption du budget en janvier.

Les citoyens ayant des questions ou désirant réviser l'évaluation de leur propriété peuvent téléphoner au 450 698-3000 et sélectionner l'option 1.

Les détails du budget 2022 seront mis en ligne dans les prochains jours sur notre site web au [ville.chateauguay.qc.ca](http://ville.chateauguay.qc.ca), sous les sections « Taxes, permis et règlements » et « La Ville > Documents municipaux > Budget et rapports financiers ».